

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 16 mars 2023

Convocation

Date : 10 mars 2023

Affichée le : 10 mars 2023

Délibération n°

12-CC160323

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 31
- Pouvoirs : 10
- Votants : 41
- Absents : 03

Résultats :

- Pour : 41
- Contre : -
- Abstention : -

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne

le **20 MARS 2023**

Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le **05 AVR. 2023**

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la salle polyvalente du Centre de rencontre de l'Obélisque, située au 4 ter, avenue de Creil à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 10 mars 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Émilie MARTIN

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Émilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame JAUNET Christel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Monsieur TESSON Gilles
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame BALOSSIER Françoise
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur CURTIL Benoit à Madame LUDMANN Véronique
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LOISELEUR Pascale
Madame PIERA Pascale à Monsieur LEFFEVRE Sylvain
Madame PRUVOST BITAR Véronique à Madame REYNAL Sophie

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président effectue **un compte-rendu des décisions**, prises en application de la délibération n°2020-CC-03-065 relative à la délégation d'attributions confiée au Président. **Ce point n'appelle aucun vote des Conseillers Communautaires.**

Décision n°2023-008 – Avenant au marché public de travaux de réhabilitation du bâtiment 6 -quartier Ordener – pour la création de plateaux tertiaires lot n°09 – régularisation pour des travaux réalisés sur l'installation de chauffage existante non modifiée initialement – Entreprise Point Services à Gisors – pour un montant de 13 106,30 €HT soit 15 727,56 €HT. Cet avenant prend effet au 01/02/2023.

Décision n°2023-009 – Acceptation et signature de la proposition financière du Bureau d'Études IMMERGIS sis immeuble espace Valsière au 44 rue Antoine Balard – 34790 Grabels – pour un montant de 8 550 € HT pour réaliser un accompagnement au diagnostic technique pour la révision du transfert de la ZAE.

Décision n°2023-010 – Acceptation et signature de la proposition financière de la société INITIS Immobilier du 10 janvier 2023 d'un montant total de 31 841,32 € TTC pour le rachat de mobilier d'occasion du rez-de-chaussée B1, espace coworking et de cloisons préexistants pour le 1^{er} étage B1, quartier Ordener.

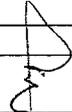
Décision n°2023-011 – Acceptation et signature de la convention d'occupation précaire du domaine privé de la CCSSO du Quartier Ordener avec la société NEWCORP CONSEIL SARL unipersonnelle dans le bâtiment n°6 situé au 2^{ème} étage, pour 2 locaux à usage de bureaux représentant une surface totale de 31,65 m² répertoriée sous les numéros 211 et 212. La redevance d'occupation de la surface mise à disposition s'élève à 100 € HT/m²/an soit : 3 165 € par an.

Décision 2023-012 – Acceptation et signature de la convention d'occupation précaire du domaine privé de la CCSSO du Quartier Ordener avec la société SELECT HARDWARE France SAS dans le bâtiment n°6 situé au 2^{ème} étage pour un local à usage de bureaux représentant une surface totale de 18,33 m² répertoriée sous le numéro 222. La redevance d'occupation de la surface mise à disposition s'élève à 90 € HT/m²/an soit : 1 833 € par an. Conformément, à la délibération du 09/12/2021, le 1^{er} trimestre d'occupation, lors d'une intégration nouvelle, sera exonéré de loyer (non renouvelable) au titre de la jeune entreprise (moins de 5 ans).

Monsieur le Président effectue **un compte-rendu des délibérations du Bureau Communautaire du 07 mars 2023** prises en application de la délibération n°2020-CC-03-065 relative à la délégation d'attributions confiée au Bureau Communautaire. **Ce point n'appelle aucun vote des Conseillers Communautaires.**

Délibération n°01-BC070323 – Désignation du secrétaire de séance (Patrick Gaudubois).

Délibération n°02-BC070323 – Demande de subvention au titre du programme Hauts-de-France FEDER au titre de Programme 2021-2027 – Mobilités - pour la réalisation de la 1^{ère} tranche du schéma des voies cyclables à l'échelle intercommunale. La demande de subvention concernera les voies suivantes : Senlis - Amont en Halatte ; Aumont en Halatte – Fleurines ; Senlis – Parc d'activités des Portes de Senlis.

Paraphes	
	EM

Délibération n°03-BC070323 – Convention relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à l'Association Sud Oise Recyclerie de Villers-Saint-Paul, et ayant pour objet de fixer les modalités de partenariat pour la valorisation des déchets par le réemploi. D'une durée d'un an renouvelable une fois. Le montant total annuel s'élève à la somme de 22 392,40 € (soit 0,89€/an/habitant).

DELIBERATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Considérant la nécessité d'effectuer un compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attributions ;

Considérant la nécessité d'effectuer un compte-rendu des délibérations du Bureau Communautaire relatives à la délégation d'attributions lui étant confiée ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ACTENT les décisions du Président,**
- **ACTENT les délibérations du Bureau Communautaire.**

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

05 AVR. 2023

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

05 AVR. 2023

Fait à Senlis, le

05 AVR. 2023

Guillaume MARECHAL



Émilie MARTIN



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr